

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT****N ° 1897**

présenté par

M. Guy Bricout, M. Zumkeller, Mme Thill, M. Benoit et M. Favennec-Bécot

**ARTICLE 49**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 26 par les mots :

« en tenant compte de la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers déjà réalisée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées par les élus locaux dans le cadre de leur document de planification et d'urbanisme, il est proposé de préciser que les SCoT, PLU, cartes communales ou document en tenant lieu intègrent les objectifs nationaux en tenant compte de la réduction de consommation d'espace déjà réalisée par le territoire.